



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins scolaires

Question écrite n° 102225

Texte de la question

Mme Michèle Bonneton interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la médecine scolaire dont la situation s'est dégradée ces dernières années. Le rôle de la médecine scolaire est absolument essentiel pour lutter contre les inégalités sociales de santé. Elle permet notamment de faciliter la scolarisation d'enfants atteints d'un handicap ou souffrant d'une maladie chronique, de détecter les troubles de santé (notamment troubles du langage et de l'apprentissage), de réaliser des bilans de santé... Elle a également une mission éducative pour sensibiliser enfants et parents. En juin 2015, le Premier ministre a décidé d'engager, dans le cadre de la modernisation de l'action publique, une évaluation de la politique menée en faveur de la prévention en milieu scolaire et de la santé scolaire. Cette évaluation a été placée sous l'autorité du ministère de l'éducation nationale. Le Premier ministre précisait dans sa lettre de mission qu'afin d'assurer la transparence des évaluations, les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne. À ce jour, le rapport n'a toujours pas été publié. Pourtant les enjeux sont importants, la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Des mesures législatives et réglementaires seraient donc très utiles. Il convient notamment de rendre plus attractif la profession de médecin scolaire et d'inclure pleinement les enjeux de prévention. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui préciser l'état d'avancement de ce rapport et la date de sa publication ainsi que les éventuelles mesures qu'elle entend prendre afin de renforcer le rôle de la médecine scolaire.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Bonneton](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102225

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 janvier 2017](#), page 679

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)